

Public et prérequis

- Tous publics répondant aux conditions suivantes :
 - Etre titulaire du permis B en cours de validité
 - 24 ans minimum
 - Apte médicalement conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite
 - Ayant satisfait à l'ETG (si plus de 5 ans de permis)

Durée

- 105 heures
- 5 stagiaires maximum

Horaires : 8h15 - 11h45 / 13h00 - 16h00

Les horaires peuvent être adaptés en poste du matin ou de l'après-midi en fonction des disponibilités de chacun

Principaux contenus

- Préparation aux interrogations écrites et orales
- Contrôles de sécurité
- Conduite et manœuvre en sécurité, de manière écologique et économique

Modalités de la formation

- Présentiel

Moyens et méthodes pédagogiques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

Profil des formateurs

- Titulaire d'un BEPECASER, TP ECSR ou équivalent mention GROUPE LOURD
- Autorisation d'enseigner en cours de validité
- Permis de conduire de la catégorie concernée (à jour)

Accessibilité aux personnes handicapées

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Tarifs

- Prix public: 2650.00 € TTC

Pour tout renseignement tarifaire, veuillez nous contacter.



Permis de conduire DE

Objectifs généraux

Etre capable de conduire un véhicule affecté au transport en commun de personnes comportant plus de 8 passagers (conducteur non compris) attelé d'une remorque dont le PTAC excède 750 kg.

Les permis DE ouvre le droit à l'équivalence du permis BE ainsi que le permis CE (mais uniquement si le permis C est validé...).

Lieu de d'information

- ◆ Wormhout (59470) – 47 rue d'Esquelbecq
N°Agrément : E1805900210 en date du 16/04/2018
- ◆ Hazebrouck (59190) – 29 avenue de la Haute Loge
N°Agrément : E1805900430 en date du 03/07/2018
- ◆ Steenvoorde (59114) – 15 rue Neuve
N°Agrément : E1805900190 en date du 16/04/2018

Lieu de formation

- ◆ Grande-Synthe (59760) ZI – rue François Babeuf
- ◆ Calais (62100) – ZA EUROCAP – Bat A - 101 rue du Cap Gris-nez

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen (inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière)
- ◆ Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- ◆ Permis de conduire DE si réussite à l'examen
- ◆ Niveau : Sans niveau spécifique
- ◆ Code RNCP : Non inscrit
- ◆ Code Certif Info : 81136
- ◆ Code CPF : 217

Contact

- ◆ Sylvie Bart
Tel : 03.28.62.81.67
mail : hopso@wanadoo.fr
- ◆ Mélanie Beck
Tel : 03.28.40.73.80
mail : contact@hopsomer-flandres.fr



LES ENJEUX DE LA FORMATION

Conduire un véhicule ou un ensemble de véhicules affectés au transport en commun comporte des risques inhérents aux caractéristiques de ces véhicules

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. Apprendre à conduire un véhicule isolé de transport en commun est une démarche éducative exigeante, votre formateur va vous guider dans votre progression.

PROGRAMME

| N° SEQUENCE | OBJECTIF | DUREE |
|--|---|-------------|
| / | Identifier les objectifs et étapes de la formation | 1h00 |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table | MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia | |

| N° SEQUENCE | OBJECTIF | DUREE |
|---|--|------------------|
| 1 | Acquérir les connaissances professionnelles et réglementaires pour se préparer aux interrogations écrites et orales de l'examen | 34 heures |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les situations dégradées et accidents ▪ Le conducteur ▪ L'équipement des véhicules ▪ La réglementation sociale européenne et française ▪ La réglementation transport ▪ Les documents spécifiques (conducteur, véhicule, transport) ▪ Les masses et dimensions des véhicules ▪ Les règles de circulation et signalisation spécifiques ▪ La mécanique ▪ La conduite dans des conditions atmosphériques difficiles ▪ Le comportement en présence d'un accident ▪ La conduite en montagne ou zones accidentées ▪ Les gestes et postures, accident du travail ▪ Le chargement, la surcharge ▪ Le dépassement ▪ La dynamique du véhicule ▪ L'alcool, médicaments, stupéfiants, fatigue et troubles du sommeil ▪ L'éco-conduite et conduite citoyenne ▪ Les angles morts, les porte-à-faux ▪ Le comportement en tunnels et aux passages à niveau ▪ Les systèmes de sécurité et d'aides à la conduite | MOYENS A PLANIFIER - Salle équipée d'un ensemble multimédia - Ensemble de véhicules adaptés à l'enseignement - Supports pédagogiques | |

| N° SEQUENCE | OBJECTIF | DUREE |
|-------------|--|------------------|
| 2 | Effectuer les vérifications courantes de sécurité et effectuer les exercices de maniabilité | 35 heures |



▪ **Épreuve hors circulation : 30 minutes**

Elle a pour but de vérifier les connaissances du candidat notamment en matière de réglementation des transports, de sécurité liée au chargement et de mécanique.

Elle est composée de plusieurs exercices :

- une interrogation écrite ;
- un test sur les vérifications courantes de sécurité ;
- une interrogation orale ;
- un exercice de maniabilité.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut obtenir un minimum de 17 points sous réserve de ne pas obtenir de note éliminatoire et d'avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Une fois cette épreuve validée, le candidat dispose de 3 essais pendant un an pour valider l'épreuve en circulation.

▪ **Épreuve en circulation : 60 minutes**

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.

Elle permet de vérifier que le candidat :

- respecte le code de la route ;
- peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers des voies publiques ;
- prend en compte les spécificités de la conduite d'un véhicule affecté au transport de voyageurs ;
- maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule ;
- est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

